



## ANNEXES

AU

RAPPORT

de la Commission de gestion

pour l'exercice 2009

## Visite de l'APEMS du Léman, 26 novembre 2009 à 16h30

Visite des locaux :

La pièce centrale est prévue pour les repas et les loisirs. Juste à côté se trouvent un espace de détente, le bureau de la directrice et une salle de conférence. Ces locaux répondent aux normes cantonales.

A l'ouest se trouve l'espace réservé aux grands dès la 5<sup>ème</sup> année scolaire. Ce lieu ne fait pas partie de l'APEMS auquel les secondaires n'ont pas droit. Les enfants apportent un sandwich ou un repas qu'ils réchauffent au four micro-ondes. Ils peuvent également commander un repas qu'ils paieront le jour-même.

Les grands ne bénéficient pas d'un encadrement : la bonne marche est assurée par le système des *Grands frères*. Il s'agit d'adolescents de 8<sup>ème</sup> ou 9<sup>ème</sup> qui prennent en charge la surveillance. Ils reçoivent un dédommagement de fr. 5.-/h.

Ce local peut être totalement fermé de l'APEMS et bénéficie d'une entrée directe de l'extérieur. Ceci peut en faire une salle de conférence.

Au centre se trouve l'espace cuisine. Aucun repas n'est préparé sur place. Les repas sont fournis par Helfenstein, traiteur, qui est au bénéfice du label *Fourchette verte*. L'offre comprend des repas végétariens ou sans viande de porc.

La règle est que les enfants goûtent à tout ; puis ils ont le droit de ne pas aimer.

Le prix d'un repas est fr. 9.50, il est facturé fr. 7.- aux parents.

Les heures d'ouverture de l'APEMS sont de 7h00 à 18h30.

Les enfants qui viennent le matin avant l'école doivent obligatoirement y prendre le petit déjeuner.

Les enfants viennent des écoles du Censuy, du Simplon et du Léman.

Selon le préavis au conseil communal, l'APEMS était prévu pour accueillir 40 enfants. Actuellement, il en accueille une trentaine.

L'APEMS emploie 2,5 EPT. Il y a toujours 2 personnes présentes.

Les devoirs surveillés ne font pas partie de l'APEMS ; c'est une prestation de l'école.

Il y a un projet d'ouverture d'un APEMS au nord à fin 2010. L'idée serait d'avoir un même fournisseur de repas pour toutes les structures, y compris les crèches-garderies.

D'ici 2 ou 3 ans, il sera possible d'évaluer les besoins réels pour ce genre d'accueil. Si le nombre prévu de 40 enfants devait être atteint, il y aura une liste d'attente.

Afin de favoriser l'ouverture de tels lieux d'accueil, la FAJE offre une aide au démarrage de fr. 3'000.- par place. En 2009 et 2010 cette subvention est doublée. L'APEMS a ainsi bénéficié d'une subvention de fr. 240'000.- (40 fois fr. 6'000.-).

Pour bénéficier de cette offre, tout sera mis en œuvre pour ouvrir l'APEMS du nord à fin 2010.

Une aide à la pierre peut aussi être demandée et pourrait s'élever à quelque fr. 200'000.-.

L'APEMS est très apprécié par les parents. Au niveau cantonal il est considéré comme un modèle.

La visite se termine à 17h30.

Da/29.11.2009

## **Visite du CRA,**

**le 10 décembre 2009 à 16h.**

Nous sommes accueillis par Madame Romano qui fait les présentations.

Monsieur Scala demande des éclaircissements sur la gestion ancienne et la gestion actuelle du CRA ainsi que sur les augmentations des sommes mises au budget.

Madame Siegler nous rappelle que le Centre (adolescents) a été fermé deux fois l'an passé et que l'équipe d'alors a été très déstabilisée. Depuis, une nouvelle équipe d'animateurs professionnels est entrée en fonction. Le poste de directeur a été créé. Le directeur est au bénéfice d'un cahier des charges précis.

Après les difficultés de 2008, la Municipalité a mis sur pied un groupe de travail. Y sont associés des conseillers communaux (un par parti). Ainsi, tout le fonctionnement du CRA est revisité. Ce groupe de travail est en train d'élaborer la nouvelle convention avec de nouveaux statuts et une charte renouvelée. Madame Romano nous promet un préavis pour le début 2010 qui entérinera la nouvelle convention.

Le Comité recherche des membres pour l'association ainsi que des bénévoles de qualité.

Monsieur Reichenbach nous dit la reconnaissance de toute l'équipe pour le soutien communal. Les locaux ont été rénovés et les fenêtres vont permettre de substantielles économies de chauffage.

Le CRA emploie actuellement 4 animateurs professionnels ainsi que des moniteurs salariés. Ceux-ci sont soit des stagiaires soit des utilisateurs du Centre qui aiment donner un coup de main ponctuel. Cela fait environ 50 personnes sur l'année.

Les locaux peuvent être loués par des personnes extérieures au CRA. Ainsi le Relais, Français en Jeux ou le club de go louent un local pour leurs assemblées. Presque tous les week-ends, il y a des activités comme les Urbaines ou la fabrication de bougies au marché de Noël. La salle du rez-de-chaussée va être remise en état et aura une nouvelle cuisine.

A la question : les locaux vous conviennent-ils, il nous est répondu que çq vq et que de toute façon, il faut faire avec ce qu'il y a.

Le studio d'enregistrement va être réhabilité. Le président et les animateurs veillent à ce que toutes les activités de la maison soient complémentaires entre elles.

Il est difficile de dire le nombre d'enfants et de jeunes qui fréquentent le Centre. Il y a 40 enfants de 8 à 18 ans qui viennent pour les différents ateliers d'expression. Le mercredi, les activités sont suivies par 30 à 35 enfants. Il y a environ 30 enfants pour le mini-club, accueil du matin. En plus, il y a les centres aérés ; les mercredis dans les quartiers de 14 à 17h30 avec un goûter et des jeux ; les projets communautaires dans les quartiers en collaboration avec les parents ; les vacances scolaires. D'autres projets sont montés en lien avec d'autres centres de la région (Fête du Jeu à Crissier, Centre aéré à Bussigny). A terme, les Centres régionaux auront des ouvertures spéciales par tournus.

Le CRA travaille avec le délégué à la Jeunesse de Renens : partage d'information, de réflexion, projets.

Les adolescents sont un groupe qui demande beaucoup d'attention. Après les événements de l'an passé, le comité a consolidé le cadre existant qui est solide. Il y a eu une remise en question du personnel. Une stratégie a été mise en place. Si un jeune pose problème, il n'est pas question de prendre une décision à son endroit sans une réflexion commune. Les jeunes sont informés des règles établies.

Il y a une permanence 3 jours par semaine de 14 à 17h. ou sur rendez-vous. Ainsi, un jeune livré à lui-même a quelqu'un à qui parler. La fréquentation est importante, aussi par téléphone. Les animateurs utilisent leur réseau pour résoudre les problèmes spécifiques.

La journée type d'un animateur du CRA peut se résumer en deux mots : être disponible !

Le CRA fait partie du Groupe Coordination Jeunesse.  
Le CRA travaille par projets et objectifs.

Il est demandé à Madame Siegler de nous parler de la différence entre l'ancienne et la nouvelle équipe :

L'équipe actuelle est formée uniquement de professionnels. Le nouveau directeur a des vues très précises sur la gestion du Centre. Tous les postes sont à 70 ou 80%. En plus du directeur et des quatre animateurs, il y a une personne pour le secrétariat et la comptabilité.

Le budget est composé des salaires, des loyers et des frais de fonctionnement. Les animations s'autofinancent.

La séance se termine avec une visite des locaux.

Ch.S : 13.12.2009

## **Visite du CIGM par la Commission de gestion**

Lundi 1<sup>er</sup> février 2010, à 18 h.15  
au Centre glace de Malley SA

La Commission a été accueillie, en l'Espace Renens, par M. Marcel Gorgé, président du Conseil d'administration de la société et membre du Comité de direction, M. Olivier Golaz, conseiller municipal, membre du Conseil d'administration et du Comité de direction et M. Jean-Luc Piguet, directeur.

Après les souhaits de bienvenue de MM. Gorgé et Golaz et la présentation de M. Piguet, nouveau directeur, successeur de M. Gueissaz qui a fait valoir ses droits à fin mars 2009, les délégués du CIGM, proposent à l'assemblée le déroulement de la soirée comme suit :

- Historique de la SA
- Participation des communes
- Présentation des activités du CIGM
- Visite du site de Malley
- Questions de la Commission de gestion
- Présentation du site internet
- Remerciements/Clôture
- Apéritif dînatoire.

### Historique de la SA

MM. Gorgé et Golaz font un bref historique du CIGM SA, depuis 1980 lorsque les trois communes de Lausanne, Prilly et Renens ont accepté la réalisation d'un centre intercommunal de glace couvert et constitué une société anonyme, jusqu'en 2007 lors de la construction des salles polyvalentes actuelles.

Ils rappellent entre autres que la participation des trois communes au capital-actions de la société est de 60 %, soit 36 % pour Lausanne, 12 % pour Prilly et 12 % pour Renens. Que 12 % représente la participation à bien-plaire des communes de Lausanne Région, suite à la décision prise en assemblée générale le 14 décembre 2006 et qu'un 25 % est détenu par des entreprises, des organisations économiques et des particuliers et le reste de 3 % par le CIGM SA.

La contribution annuelle des communes de Lausanne Région représente un montant non négligeable de Fr. 450'000.— mis dans la couverture du déficit de la patinoire de Malley.

M. Golaz informe qu'une nouvelle convention réglant les rapports entre les trois communes partenaires concernant le financement du CIGM va être transmise au Conseil communal pour décision. Le préavis devrait être déposé prochainement.

Cette nouvelle convention remplacera celle de 1993 devenue caduque et tiendra notamment compte des contributions des communes composant Lausanne Région et l'adaptation des dispositions relatives à la répartition des résultats d'exploitation. Elle devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### Présentation des activités du CIGM

M. Piguet procède à une présentation générale des possibilités offertes par le CIGM :

- Trois surfaces de glace (Clubs, public, écoles)
- Infrastructures pour organisation de spectacles (Art on Ice, Coupe Davis)
- Quatre salles polyvalentes (Conférences, séminaires, banquets).

Il donne des éléments statistiques sur les activités des clubs au niveau de la location des pistes et de leur utilisation, à propos de l'occupation par les écoles, le public et également au sujet de la location des patins. Les statistiques sont jointes aux présentes notes.

Il commente les recettes d'exploitation, soit :

- 33 % = Activités de glace
- 17 % = Produits divers (Frais facturés aux organisateurs de manifestations)
- 15 % = Manifestations sportives
- 11 % = Restostep SA (Société qui exploite le restaurant, créée par le LHC)
- 9 % = Parking
- 6 % = Spectacles + expo
- 6 % = Locations
- 3 % = Publicité

Et les revenus, à savoir :

- 47 % = Location de la glace pour les clubs
- 27 % = Entrées publics
- 16 % = Location des patins
- 10 % = Location de la glace pour les écoles.

### Visite du site de Malley

Les membres de la Commission de gestion sont ensuite conviés à la visite du site.

Celui-ci comporte côté parking 4 salles polyvalentes modulables (Espaces : Lausanne, Renens, Prilly et Région) avec des équipements audiovisuels modernes pour l'organisation de séances, séminaires, banquets... Outre l'Espace Renens où la présente séance se tient, la Commission visite l'Espace Lausanne, une des plus grandes salles à disposition.

La patinoire "principale" est largement utilisée par les clubs locaux : Lausanne Hockey-Club, Star-Lausanne, Hockey-Club Renens, Prilly Hockey-Club, Mouvement Juniors de la région lausannoise (Lausanne 4 clubs) et le Club des Patineurs de Lausanne Malley. 9'000 personnes peuvent y prendre place lors des matches. Plusieurs manifestations sportives s'y sont déroulées comme Art on Ice ou, hors saison de glace, les Championnats d'Europe de gymnastique artistique masculine, la Coupe Davis et à l'occasion de la venue du dalaï lama, etc.

La salle Odyssée compte 3'000 places. Elle est transformable en salle omnisports ou de spectacle. Les membres de la Commission ont pu apprécier la magnifique charpente en bois qui la caractérise. En plus de la Fête de la glace ou autres Championnats d'hockey ou de patinage, Planète Métiers y a tenu son Salon de la formation et de l'apprentissage. Le concert de la Star Académie et l'Euro Foot 08 s'y sont également déroulés.

M. Dupuis profite de l'occasion pour signaler que l'Odyssée a été choisie en vue de la manifestation Ouest Expo 2010 qui marquera les 100 ans de la SICOL – Société Industrielle et Commerciale de l'Ouest lausannois du 3 au 6 juin 2010. Un stand de présentation sera mis à disposition de chaque commune membre.

La Commission visite encore les vestiaires et un local technique avant de retourner au chaud.

### Questions de la Commission de gestion

Préalablement à cette visite, la Commission avait formulé un certain nombre de questions au CIGM, comme suit :

#### 1. Que fait la direction pour promouvoir la patinoire ?

Le CIGM organise de nouvelles activités récréatives, soit :

- Un dimanche matin en patins – Seul ou en famille – Animation gratuite proposée par une monitrice en collaboration avec le Club des patineurs de Lausanne et Malley.
- Mon anniversaire à la patinoire – Possibilité de fêter son anniversaire à la patinoire pour Fr. 15.— par enfant, compris l'entrée à la patinoire, la location des patins un gâteau d'anniversaire deux boissons chaude ou froide par enfant.
- Fondue "patins aux pieds" – Depuis le début de novembre, possibilité de déguster une fondue tout en patinant pour Fr. 32.— par adulte, compris l'entrée à la patinoire, fondue (arbre à fondue) et deux verres de vin blanc.



Outre ces nouveautés, l'exploitation des patinoires durant la saison de glace comprend le patinage public, les activités des clubs de hockey sur glace et le patinage artistique ainsi que les écoles.

L'exploitation hors glace, de mi-avril à mi-août, est caractérisée par des manifestations sportives, artistiques ou culturelles.

Par ailleurs, le site [www.espacemalley.ch](http://www.espacemalley.ch) a été refait et relayé dans les journaux locaux comme le Carrefour Info Renens.

- 2. Pourquoi y a-t-il de moins en moins d' "événements" nationaux ou internationaux importants capables d'attirer du monde ? Bien que la patinoire soit exempte de l'impôt "de divertissement", comment expliquer ce manque d'intérêt des organisateurs d'événements ? Suite à l'engagement d'un nouveau directeur, qu'est-ce qu'il a changé par rapport à l'année passée ? Quelles mesures envisagez-vous pour améliorer l'exploitation ?*

Au vu des importantes manifestations qui se sont déroulées à Malley (Coupe Davis, Championnats d'Europe de gymnastique artistique masculine, Art on Ice...) on ne peut pas dire qu'il ne se passe rien au CIGM.

La concurrence est forte avec l'Arena à Genève et Montreux.

Au CIGM, il est difficile techniquement d'amener du matériel. En effet, l'accès de gros camions pose un problème en raison notamment de la grandeur des portes.

Les structures porteuses de la patinoire principale et de l'Odyssée ne sont pas conçues pour accrocher des tonnes de matériel (lumières, écrans géants) par exemple lors de concerts événementiels comme celui de Johnny Halliday ou Mylène Farmer.

Il est donc plus commode d'opter pour des concerts ou des spectacles nécessitant moins d'infrastructure.

M. Piguet collabore entre autres avec M. Driberg, Directeur de Live Music Production, leader de l'organisation de spectacles en Suisse romande. Cette société a déjà utilisé la patinoire de Malley pour l'organisation de spectacles et il entend intensifier encore cette collaboration.

Mme Kocher pense qu'il y a d'autres organisateurs de concerts et d'autres artistes connus comme Raphael qui pourraient se produire à Malley avec moins d'artifices techniques et compte tenu aussi du fait que la Commune de Prilly ne perçoit aucune taxe sur les divertissements.

Bien qu'il n'y ait plus la taxe sur les divertissements, il faut compter le coût de la salle plus les frais de gestion des parkings et de la sécurité ainsi que les locations de matériel. Mais il y a des atouts, comme la possibilité d'exploiter les buvettes ainsi que des surfaces commerciales.

M. Piguet aimerait trouver des ouvertures pour des nouveaux contacts et clarifier les offres à disposition.

Il a ramené un certain dynamisme et un de ses buts essentiels et de trouver des idées, des manifestations porteuses comme Art on Ice et il pense pourquoi pas à un opéra.

Il annonce d'ores et déjà la venue en mai prochain de Tony Carreira, chanteur portugais très populaire dans son pays. A ne pas douter qu'il attirera un nombreux public parmi la communauté portugaise.

3. D'autres commissions de gestion ont déjà visité le CIGM ? Quand la dernière fois ?

Oui, il y a plus de 10 ans !

4. Comment expliquez-vous les dépenses de Fr. 431'179.— qui n'étaient pas au budget.

- Fr. 132'000.— sont liés à la construction des salles polyvalentes suite à des exigences complémentaires venant des instances de surveillance de l'ECA (renforts de plafonds, aspects anti-feu, colonnes et tranchées contre le feu, mise à niveau de barrières ...).

M. Gorgé constate que chaque année les exigences sont plus strictes et déplore cette situation qui survient une fois que les budgets et les travaux sont effectués, alors que les architectes, les services communaux, la CAMAC valident les projets.

- La centrale de froid date de 25 ans est a nécessité le contrôle et la réparation de vannes pneumatiques pour un montant de Fr. 118'000.--, ceci en partie suite à des défauts techniques.
- Perte de recettes de Fr. 120'000.— au budget, suite à un contrat passé pour une manifestation européenne à laquelle malheureusement les organisateurs n'ont pas été à la hauteur. Cette manifestation a généré un déficit important au final et il a été demandé au CIGM qu'il fasse l'effort de renoncer aux frais de location. Il faut encore mentionner l'échec de l'Eurofoot 08 où la aussi l'organisateur a demandé une exonération.

M. Olivier Golaz se voit contraint de quitter la séance pour une autre.

5. Peut-on consulter le rapport de l'organe de révision 2008/2009 et le budget 2009/2010 ?

Un exemplaire de chaque est remis séance tenante au Président de la Commission. Ces documents seront joints au rapport.

6. Qui gère le restaurant ?

Le restaurant est géré depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008 par Restostep SA, société créée par le LHC.

Les buvettes et les salles de conférence sont également exploitées par Restostep SA, selon convention signée entre le CIGM et le LHC.

7. Est-ce que la société, qui exploite le restaurant, reverse de l'argent à la patinoire ? S'agit-il d'un forfait ou de % sur les gains ? Combien ? Paie-t-elle un loyer ?

Le restaurant est loué par le CIGM à Restostep SA avec un bail de cinq ans. Cette société paie un loyer de base plus un pourcent sur le chiffre d'affaires variable à partir d'un certain montant (6 % jusqu'à Fr. 1'200'000.--).

8. Quelles relations avez-vous avec le magasin de sport ?

M. Gorgé fait un historique de la situation. Le CIGM loue une surface de vente à la Société Ochsner à Zurich. Le bail est arrivé à échéance en décembre 2009. Un nouveau contrat, adapté aux conditions actuelles, a été signé avec la même société.

Pour amortir son investissement, la Société Ochsner sous-loue une surface de vente à la Société R.R. Sports Malley Center à Prilly qui tient le magasin de sport Intersport. Ces deux sociétés sont liées par un contrat de bail.

Les relations entre le locataire et sous-locataire se sont dégradées depuis que la Société Ochsner a augmenté de près de la moitié le loyer du magasin de sport.

Par ailleurs, le sous-locataire se plaint aussi de ventes déloyales dans l'enceinte du CIGM voire dans les vestiaires.

La Société R.R. Sports Malley Center propose dans son commerce tout un choix d'articles à la vente ou à la location ainsi qu'un service important d'aiguillage des patins. Cependant, elle ne s'approvisionne pas en matériel auprès de la Société Ochsner, un des grands acteurs du Hockey en tant que fournisseur.

Le CIGM, en tant que propriétaire, n'a que peu de marge de manœuvre si ce n'est de jouer un rôle de médiateur et va donc tenter de trouver une solution à ce litige en rencontrant les deux parties.

A la question de savoir qu'elle était l'intérêt de renouveler le bail avec la Société Ochsner, il est répondu que certaines circonstances comme le changement de direction et plusieurs délais à respecter, ont fait que le CIGM s'est soudain trouvé

dans une situation particulière le conduisant à donner confiance une nouvelle fois à la Société Ochsner.

9. Qui encaisse l'argent du parking ? Sous quelle forme est géré le parking ?

Les recettes concernant le parking s'élève à Fr. 120'000.— par année.

La gestion du stationnement se fait au moyen d'horodateurs et les contrôles sont effectués par la Société Protectas SA.

Un parking de 190 places, devant l'entrée principale, est à disposition et qui peut, selon les besoins, se transformer en un espace dédié à des zones commerciales.

Pour des manifestations d'envergure, possibilité d'occuper, sous réservation, un parking de près de 800 places situé à proximité et prêté par la Société Bobst SA.

Des tarifs réduits sont accordés aux groupes utilisateurs de la patinoire. Il n'y a pas de vente d'abonnement pour le public.

10. Y'a-t-il ou y aura-t-il des changements au niveau du personnel ?

A priori pas pour l'instant. Par rapport aux activités, il n'est pas envisagé d'augmenter le personnel qui comprend 11,8 EPT et 6 auxiliaires à temps partiel en saison d'hiver (4 pour la caisse et 2 employés d'exploitation et d'entretien).

11. Avez-vous prévu des transformations ou des améliorations au niveau de la structure de la patinoire pour la rendre plus attractive et moins "glaciale" notamment à cause des courants d'air ?

Pour l'instant pas puisque le bâtiment où se trouvent les salles polyvalentes vient de se construire.

Il y avait effectivement un projet pour rendre moins "glacial" le site mais celui-ci se fera-t'il un jour puisque l'on parle maintenant de l'étude en cours pour créer une patinoire à Lausanne, avec des logements et des magasins dans le cadre du projet Métamorphose et encore d'un autre projet de patinoire à Puidoux ?

Peut-on encore transformer le site de Malley ? La capacité d'accueil du public devient limite, les portes d'accès pour amener du matériel ne sont pas assez larges et il y a de plus en plus d'exigences au niveau de la sécurité et par conséquent davantage de contraintes.

Le Conseil d'administration et le Comité de direction n'ont donc pas prévu de projet d'envergure pour rendre moins "glaciale" la patinoire mais envisageront peut-être de faire établir une étude pour renforcer le confort à l'intérieur.

Pour répondre à la question de Mme Carota au sujet des chaufferettes mobiles, celles-ci n'appartiennent pas au CIGM mais c'est le restaurateur qui les utilise. Il peut ainsi servir ses clients à l'extérieur du restaurant dans une atmosphère réchauffée. Bien que ces chaufferettes soient interdites à Renens, le CIGM ignore si c'est également le cas à Prilly.

A la question de savoir quelles sont les perspectives envisagées par M. Pignet pour l'avenir du CIGM ?

M. Pignet entend renforcer notamment la qualité de l'accueil, la manière de fonctionner avec les partenaires et la motivation du personnel. Il précise que celui-ci est polyvalent et qu'il est formé aussi pour les premiers secours.

Il souhaite mettre en valeur les avantages commerciaux, géographiques et techniques qu'offre le site de Malley.

Il désire favoriser les sports de glace durant la saison d'hiver et parallèlement valoriser les installations en organisant des manifestations complémentaires attirant divers publics.

Il veut naturellement poursuivre ses investigations et s'impliquer davantage dans la recherche et l'organisation de manifestations d'envergure internationale en collaboration avec les différents acteurs de la région qui travaillent dans ce sens.

Au niveau des bâtiments, bon nombre de locaux (coin technique, WC, etc.), doivent être rafraîchis peut-être en changeant les couleurs pour les égayer. Tout ce qui est identification telle la signalétique fixe devra aussi être rajeuni.

Pour l'anecdote, les casiers rouges des vestiaires ont plutôt une apparence vieillotte et pourtant un studio photographique a passé une journée à faire des photos dans cette ambiance.

M. Pignet aimerait aussi aménager un espace de loisirs (coin pique-nique) extérieur à la patinoire.

Le CIGM ne manque pas de projets mais le Comité de direction a tout d'abord la préoccupation d'amortir le solde du crédit de Fr. 12'000'000.--.

Mme Kocher signale que le personnel des techniciens de la glace n'est pas identifiable.

M. Pignet communique qu'il y a un petit montant dans le budget pour équiper le personnel et que des achats de chaussures de travail ont été effectués. L'acquisition d'une veste pourrait être envisagée à l'avenir.

La zone de Malley va passablement changer avec entre autres la construction de la halte RER Prilly-Malley et M. Dupuis demande si le CIGM a prévu des scénarios.

Le souci principal est celui du parking prêté par Bobst SA. Sans lui le CIGM ne peut pas organiser de grands spectacles.

Une importante partie du parking Bobst SA appartient à l'Etat de Vaud. La Commune de Prilly est donc au premier rang pour négocier avec lui.

Selon l'évolution de la situation, il faudra peut-être songer à des billets combinés spectacles-transport pour attirer le public sans voiture.

Suite à l'interpellation de M. Desarzens visant à l'intégration des jeunes filles désireuses de s'adonner à la pratique du hockey sur glace, M. Leyvraz informe que la Municipalité est soucieuse du fait que toutes les pratiques sportives puissent être accessibles aux jeunes gens et jeunes filles sans distinction. M. Piguët informe qu'un club de hockey féminin s'entraîne à Malley et que le CIGM organise la Fête de la glace considérée comme un moyen de promotion de ce sport auprès des filles. De l'avis général, un effort d'information et de sensibilisation devrait être fait par les Ecoles pour dynamiser le hockey sur glace féminin et le patinage, la location des heures de glace réservées aux écoles de Renens étant seulement de 4 % contre 10 % à Prilly et 22 % à Lausanne.

Les questions étant épuisées, M. Scala, président de la Commission de gestion, remercie MM. Gorgé et Piguët de leur accueil et de leur disponibilité ainsi que M. Leyvraz pour sa présence et celle de Mme Chapuis pour les prises de notes.

Un apéritif-dîatoire est servi à l'issue de cette visite, sur place, en l'Espace Renens.

La séance est levée à 20 h.30.

Renens, le 10 février 2010/mc

Annexes : Statistiques

Rapport de l'organe de révision 2008/2009 et budget 2009/2010

(Documents à disposition auprès de M: Scala, président de la Commission de gestion)